

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2021

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Pacte de gouvernance de Quimper Bretagne Occidentale

Le conseil communautaire du 17 juin 2021 a validé le projet de pacte de gouvernance de l'agglomération, désormais soumis à l'avis des communes-membres de Quimper Bretagne Occidentale. Cette délibération a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur ce projet de Pacte de gouvernance

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique propose aux EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance dont le contenu et les modalités d'adoption sont précisées à l'article L 5211-11-2 du CGCT.

Le pacte de gouvernance a pour principal objet de définir quelles sont les valeurs communes sur lesquelles les élus communautaires s'accordent et quelles sont les modalités de fonctionnement des différentes instances au sein de l'institution.

Il s'agit d'un pacte de confiance qui décrit comment les communes et l'EPCI travaillent ensemble et comment les élus municipaux et communautaires sont associés à la mise en œuvre des politiques publiques dont QBO a la compétence.

Plus précisément, l'objectif est de mieux intégrer les élus communautaires et municipaux dans les différentes instances de l'agglomération, principalement en faisant évoluer le fonctionnement des commissions et en permettant à des élus municipaux d'y participer. Il s'agit également de créer une conférence des maires, d'améliorer l'information transmise par la communauté, ainsi que la communication entre les communes et l'agglomération. Une rencontre annuelle réunissant l'ensemble des élus municipaux et communautaires est également proposée dans le cadre de ce pacte.

Le groupe de travail désigné par le bureau communautaire du 15 octobre 2020 s'est réuni à quatre reprises les 19 novembre 2020, 18 janvier, 19 mars et le 18 mai 2021.

Suite à de nombreux échanges et contributions des membres du comité de pilotage et du bureau communautaire, une première version du pacte de gouvernance a ainsi été rédigée et transmise, dans un premier temps, à l'ensemble des élus communautaires.

Lors de deux réunions de concertation organisées fin mai 2021, les élus communautaires ont ainsi pu faire part de leur avis sur cette première version ; avis qui ont été intégrés pour aboutir à la version soumise au conseil communautaire du 17 juin dernier.

Il s'agit aujourd'hui pour la commune de Quimper de rendre un avis sur ce projet de pacte de gouvernance, afin que la communauté d'agglomération, une fois l'ensemble des avis recueillis et intégrés, puisse valider une version définitive du pacte de gouvernance à l'automne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le projet de pacte de gouvernance de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer ce pacte de gouvernance.